

**Discours de clôture à l'occasion de la 81^{ème} Session Ordinaire de la Commission
africaine des droits de l'homme et des peuples**

Par

Honorable Commissaire Remy Ngoy Lumbu

Président

Banjul, 6 novembre 2024

- Excellence M. Dawda A. Jallow, Procureur Général et Ministre de la Justice de la République de Gambie, représenté par l'Honorable Hussein Thomasi, Solicitor Général et Secrétaire Juridique auprès du Ministère de la Justice, République de Gambie ;
- Distingués Délégués des États Membres de l'Union Africaine ;
- Distingués représentants des Organes de l'Union africaine ;
- Honorable Madame la Vice-Présidente de la Commission et Honorables Commissaires ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations intergouvernementales et internationales ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Nationales des Droits de l'Homme ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile ;
- Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tous protocoles observés.

Bonjour

C'est un honneur pour moi de prononcer ce discours à la clôture des travaux de la 81^{ème} session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, tenue ici à Banjul, en Gambie, du 17 octobre au 6 novembre 2024.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer, au nom de tous les Honorables Commissaires et en mon nom propre, nos sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Adama Barrow, Président de la République de Gambie, et au peuple gambien pour l'accueil et l'hospitalité réservés aux participants à cette session.

**Excellence, Distingués invités,
Chers participants, mesdames et messieurs,**

Au cours de cette session, la Commission africaine, en collaboration avec toutes les parties prenantes, a examiné la situation des droits de l'homme sur le continent. Des développements positifs ont été observés dans de nombreux pays, mais il y a également eu des défis persistants, dont les plus préoccupants découlent notamment des conflits, de l'insécurité et de la mauvaise gouvernance, avec leurs conséquences sur la jouissance effective des droits de l'homme dans les pays concernés.

Comme d'habitude, les panels organisés pendant la session ont donné aux participants l'occasion d'interagir et d'échanger des points de vue sur une variété de questions

relatives aux droits de l'homme. Je tiens à remercier tous les commissaires qui les ont organisés, les partenaires et les panélistes qui les ont animés.

L'examen des rapports périodiques de la République d'Angola et du Burkina Faso nous a permis d'échanger et d'apprécier, au cours d'un dialogue constructif avec les délégations des deux Etats, les avancées enregistrées ainsi que les domaines de préoccupation et facteurs entravant la jouissance effective des droits de l'homme dans lesdits Etats. Je saisis cette occasion pour féliciter et remercier les autorités de l'Angola et du Burkina Faso pour la soumission des rapports complets et détaillés au titre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, du Protocole de Maputo et de la Convention de Kampala. Conformément à la pratique de notre institution, les conclusions et les recommandations y relatives seront développées dans des Observations finales qui seront transmises aux Etats concernés, conformément au règlement intérieur de la Commission.

Cette session a également permis aux participants d'interagir avec les commissaires qui ont présenté leurs rapports sur leurs activités pendant l'intersession, en leurs diverses qualités de commissaires et de titulaires de mécanismes spéciaux.

Des recommandations ont été formulées par les différentes parties prenantes sur les divers sujets traités au cours de la session. J'espère vivement que ces recommandations seront suivies d'effets.

La Commission a également examiné plusieurs points lors de sa session privée, dont les détails sont repris dans le communiqué final. Plusieurs décisions ont été adoptées par la Commission, notamment par l'adoption de résolutions pays et thématiques et de décisions sur les communications examinées.

**Excellence, Distingués invités,
Chers participants, mesdames et messieurs,**

Cette session nous a permis de revenir, au cours d'un colloque de deux jours sur le thème de l'année 2024 de l'Union africaine qui est, je cite : « Éduquer un Africain adapté au 21^{ème} siècle : Construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, durable, de qualité et pertinent en Afrique ».

Alors que nous nous approchons de la fin de l'année 2024, je soumetts une question importante à la réflexion de chacun : Où en sommes-nous actuellement et quelles mesures avons-nous prises pour éduquer un Africain adapté au 21^{ème} siècle ?

Il est utile de rappeler que l'éducation n'est pas seulement un élément fondamental de la réussite individuelle, mais aussi le fondement du développement durable de nos pays, de notre continent et du monde entier. J'invite tous les États parties à mobiliser efficacement les recettes nationales et à allouer davantage de ressources à l'éducation, en particulier aux infrastructures, à la formation des enseignants, à intégrer les compétences du 21^{ème} siècle dans les programmes et à adopter des méthodes d'enseignement innovantes adaptées à l'ère numérique, ainsi qu'à mettre en œuvre des politiques qui favorisent une éducation inclusive et équitable, en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

**Excellence, Distingués invités,
Chers participants, mesdames et messieurs,**

La clôture de cette session coïncide avec l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les droits des personnes âgées. Je saisis cette occasion pour inviter les Etats parties à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour la mise en œuvre effective des droits y garantis ainsi que le Protocole sur les droits des personnes handicapées récemment entré en vigueur en vue d'améliorer les conditions de vie des catégories de populations concernées.

Je saisis donc cette occasion pour rappeler que la ratification des instruments des droits de l'homme, suivie de leur mise en œuvre est une étape importante car sans cet acte, les textes adoptés par l'Union Africaine ne sont que de vœux pieux sans aucun effet juridique. A cet effet, j'invite tous les Etats parties à la Charte africaine à redoubler d'efforts pour prendre des dispositions nécessaires pour ratifier, en vue de l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale et celui sur les aspects spécifiques du droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique par l'Union Africaine.

**Excellence, Distingués invités,
Chers participants, mesdames et messieurs,**

Au nom de mes collègues Commissaires, permettez-moi à ce stade, d'exprimer à nouveau notre gratitude collective à chacun des représentants des Etats parties, des Organes de l'Union africaine, des Organisations internationales et intergouvernementales, des Institutions nationales des droits de l'homme et de la Société civile.

Je remercie aussi les collègues Commissaires, les fonctionnaires du Secrétariat à la tête desquels Madame Abiola Idowu-Ojo.

Je n'oublie pas les interprètes, les traducteurs et les techniciens du Centre International des conférences Sir Dawda Kairaba Jawara pour leurs implications respectives.

Avant de clore, la Commission vit et reste encore dans le stress organisationnel. L'avenir de ses sessions ordinaires n'est pas garanti. Les lieux de l'organisation de la 83^{ème} et de la 85^{ème} sessions ordinaires publiques sont encore des inconnus absolus. Cette Afrique des inconnus, des impossibilités dans des domaines aussi basiques qu'élémentaires ne peut pas être notre lieu commun.

Permettre à l'Afrique de s'assembler et de s'unir participe de la mise en œuvre de la Charte Africaine en ses articles 9, 10 et 11 sur la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Je lance un appel aux Etats parties qui avaient exprimé l'intention d'organiser les sessions de se manifester. Il s'agit des pays suivants : la Mauritanie, les Seychelles, la Somalie, le Rwanda et la Zambie.

Il ne sera pas indiqué de terminer ce mot de clôture sans dire un mot sur un chantier très important du système africain des droits de l'homme, à savoir la question de complémentarité entre la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

En 2017, la machine était complètement grippée. Elle a été relancée, il y a quelques temps par le transfert de 3 nouvelles affaires. Les deux Organes travaillent actuellement pour une application sans faille du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples portant création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Protocole d'Ouagadougou), car cette collaboration est avant tout une volonté des Etats eux-mêmes.

J'aimerais également dire un mot sur la « fatigue reporting » que les Etats ont soulevé au cours du Forum Pré-session des Etats. La Plateforme AGA envisage un système de rapport unique multi-organes dont la faisabilité interroge tant au plan technique que légal.

Il est prématuré d'indiquer à quoi il ressemblera mais l'on peut d'ores et déjà s'interroger de manière empirique sur sa pertinence. Mais si tel est la volonté des souverains africains, nous allons nous y conformer.

Je vous remercie pour votre aimable attention.